

Rapport du Président

Séance Publique du
vendredi 27 juin 2008

Service instructeur
Service Développement Culturel

7^{ème} Commission - N° CG-2008-3-7-1

Service consulté

DM1 2008
DOMINICAINS DE GUEBWILLER

Résumé : Afin de permettre à l'association des Dominicains de conforter et valoriser son projet artistique, celle-ci sollicite une subvention complémentaire de fonctionnement de 80 000 € et d'investissement de 60 000 € pour l'acquisition d'équipements scéniques, au titre de 2008.

Les Dominicains bénéficient d'une convention triennale de partenariat pour les années 2006 à 2008 qui réunit le Conseil Général, la Région Alsace, l'Etat et la Ville de Guebwiller.

Sur la base du projet artistique et culturel mis en œuvre dans le cadre de la convention, l'association a développé une dynamique qui a permis l'ouverture du lieu à des résidences d'artistes éclectiques, à des pratiques et styles musicaux différents et à un brassage de publics nouveaux.

Par ailleurs, de nombreuses collaborations nouées par les Dominicains avec des opérateurs culturels locaux mais aussi régionaux et transfrontaliers, confortent son ancrage territorial ainsi que son rayonnement au-delà des frontières du département.

Pour information, la qualité du projet artistique de ce lieu de diffusion, de création et de pratique dédié à la musique pourrait lui permettre d'obtenir le label de « scène conventionnée pour la musique » décerné par l'Etat et qui consiste en une reconnaissance « officielle » de l'intérêt et de la pertinence d'un projet.

Or, le niveau d'équipement du lieu et les moyens financiers actuellement alloués par l'ensemble des partenaires à l'association au terme de la convention, ne lui permettent pas de développer et de valoriser un projet intégrant une programmation sur l'année complète.

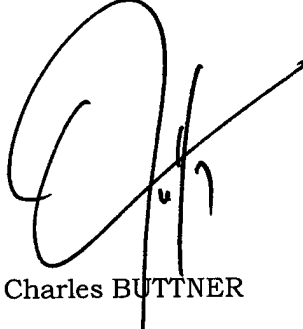
Aussi l'association sollicite :

- . une subvention de fonctionnement de 80 000 € pour permettre l'engagement de la programmation artistique de septembre à décembre 2008 et la réalisation des documents de communication correspondants
- . une subvention d'investissement de 60 000 € pour l'acquisition d'équipements scéniques dans l'objectif d'une valorisation plus qualitative du patrimoine architectural exceptionnel qui l'héberge et des manifestations de diffusion qui y sont organisées.

Je vous prie de bien vouloir :

- . vous prononcer sur l'octroi au titre de 2008 d'une subvention de fonctionnement de 80 000 € et d'investissement de 60 000 € pour l'achat d'équipements scéniques ;
- . prévoir au programme D 022 Soutien aux Institutions et Lieux de Diffusion une autorisation de programme supplémentaire de 60 000 € et d'inscrire le crédit nécessaire pour la subvention de fonctionnement de 80 000 € sur la nature 6574 enveloppe 61 673 ;
- . autoriser le Président à signer l'avenant à la convention à intervenir entre l'association et l'ensemble des partenaires et joint en annexe au rapport.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER

Avenant N° 1

à la convention du 12 Octobre 2006 portant sur le développement culturel des
Dominicains de Haute-Alsace

Vu la convention du 12 Octobre 2006 entre le Département du Haut-Rhin, l'Etat, la Région Alsace, la Ville de Guebwiller et l'Association "Les Dominicains de Haute-Alsace" à Guebwiller,

Vu les statuts de l'Association "Les Dominicains de Haute Alsace" en date du 29 Juin 1999,

Vu la délibération du Conseil Général en date du 27 juin 2008,

Vu le règlement financier du Département du Haut-Rhin,

Vu la demande de l'Association en date du 21 avril 2008 portant sur une demande de soutiens complémentaires.

Il est convenu et arrêté ce qui suit entre :

Le Département du Haut-Rhin, ci-après désigné le Département, représenté par le Président du Conseil Général, Charles Buttner, dûment habilité par délibération du Conseil Général du 27 juin 2008,

L'Etat (Ministère de la Culture et de la Communication – Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Alsace), ci-après désigné « l'Etat », représenté par M. Jean-Paul FAUGERE, Préfet de la Région Alsace,

La Région Alsace, ci-après désignée "la Région", représentée par le Président du Conseil Régional, Adrien Zeller, dûment habilité par délibération de la Commission Permanente du,

La Ville de Guebwiller représentée par son Maire Denis REBMANN, ci-après désignée "la Ville", habilité par délibération du,

dits "les partenaires publics" d'une part et,

L'Association "Les Dominicains de Haute-Alsace" à Guebwiller, représentée par sa Présidente, Madame Brigitte Klinkert, agissant en vertu d'une délibération du Conseil d'Administration du, ci après désignée " les Dominicains", ou "l'association"
Siège social : 34, Rue des Dominicains, BP 83 68502 Guebwiller cedex
N° Siret : 388 820 219 00037

PREAMBULE

Les Dominicains bénéficient d'une convention triennale de partenariat pour les années 2006 à 2008 qui réunit le Conseil Général, la Région Alsace, l'Etat et la Ville de Guebwiller.

Sur la base du projet artistique et culturel mis en œuvre dans le cadre de la convention, l'association a développé une dynamique qui a permis l'ouverture du lieu à des résidences d'artistes éclectiques, à des pratiques et styles musicaux diversifiés et à un brassage de publics nouveaux, à l'échelle locale, régionale et transfrontalière.

Or, le niveau d'équipement du lieu et les moyens financiers actuellement alloués par l'ensemble des partenaires à l'association au terme de la convention ne lui permettent pas de développer et de valoriser un projet intégrant une programmation sur l'année complète.

Afin, de permettre à l'association de conforter et valoriser son projet artistique, le Conseil Général souhaite apporter aux Dominicains un complément d'aide pour 2008, dans le cadre du présent avenant.

ARTICLE 1 :

Le paragraphe 5/1 de l'article 5 du Titre IV de la convention du 12 Octobre 2006 est complété par l'alinéa ci dessous :

d) Subventions complémentaires :

Des aides complémentaires sont allouées par le Département du Haut-Rhin à l'association "Les Dominicains de Haute Alsace" pour lui permettre de disposer des moyens nécessaires pour conforter et valoriser son projet artistique et culturel sur l'année 2008 :

→ **au titre du fonctionnement : 80 000 €** pour la mise en œuvre de son projet artistique et culturel sur l'année 2008 :

Conformément au règlement financier départemental, l'aide complémentaire allouée au titre du fonctionnement fera l'objet d'un versement, selon les modalités suivantes :

· un versement unique au cours du second semestre, sur la base d'une lettre de demande et au vu de la présentation du bilan et du compte de résultat de l'exercice N- 1.

→ **au titre de l'investissement : 60 000 €** pour l'acquisition d'équipements scéniques.

Conformément au règlement financier départemental, cette subvention fera l'objet de versement, selon les modalités suivantes :

- un acompte provisionnel déductible des versements suivants, à hauteur de 20 % du montant de l'aide, sur demande du maître d'ouvrage accompagnée d'un ordre de service ou lettre de commande.
- un ou plusieurs acomptes sur présentation des justificatifs des dépenses réalisées, certifiées par le trésorier de l'association.
- à partir de 75 % du montant de la subvention ainsi que pour le versement du solde sur présentation du décompte financier de l'opération avec relevé des paiements certifié par le trésorier et copie des factures acquittées.

ARTICLE 2 :

Le présent avenant est valable pour toute la durée des obligations liées au versement des aides complémentaires (fonctionnement et investissement) par le Département du Haut-Rhin en faveur des Dominicains de Haute Alsace au titre de l'année 2008. La durée de validité des aides est d'un an pour la subvention de fonctionnement et de 3 ans pour la subvention d'investissement.

ARTICLE 3 :

Les autres articles de la convention du 12 Octobre 2006 restent inchangés.

ARTICLE 4 :

Le présent avenant est établi en cinq originaux, acceptés et signés par les parties intéressées.

Un exemplaire sera remis à chaque signataire.

A Colmar le

LE PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL
DU HAUT-RHIN,

POUR LE PREFET DE LA REGION
ALSACE,

POUR LE PRESIDENT DU
CONSEIL REGIONAL,

LE MAIRE DE LA VILLE DE
GUEBWILLER,

LA PRESIDENTE DES DOMINICAINS,

LE CONTROLEUR FINANCIER DECONCENTRE